



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 28/05/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/253

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Attribution d'aide financière en faveur d'associations. Subvention. Adoption. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de restructuration du Centre d'Animation Argonne sont programmés à être achevés très prochainement, à la fin du mois de juin.

L'association des Centres d'Animation et de Quartiers de Bordeaux (ACAO), qui sera le gestionnaire de cet équipement aura à sa disposition un outil qui permettra de développer et de diversifier les propositions à l'attention de l'ensemble des habitants du quartier dans des conditions nettement améliorées.

L'action de ce centre à vocation sociale et culturelle, s'inscrit dans le projet social de la Ville visant à proposer des activités à tous les publics, tout en privilégiant le lien inter-générationnel.

Chacun des habitants trouvera sa place dans les domaines des loisirs, de la culture et des pratiques sportives (en particulier les sports de glisse). Le soutien aux associations déjà important dans l'ancienne structure sera renforcé, notamment dans les domaines de la danse et du théâtre.

Pour fonctionner l'association a besoin de disposer de matériels et de mobiliers.

Pour ce faire, les responsables de l'association se sont rapprochés de la Ville, car ne disposant pas de la totalité du financement, ils sollicitent une subvention d'investissement, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

- ACAQ	22 428,07 €
- Mairie de Bordeaux	85 000,00 €

TOTAL	107 428,07 €

Après un examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par cette association et d'octroyer à l'Association des Centres d'Animation et de Quartiers de Bordeaux une subvention de 85 000 €.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint annexé,
- verser une subvention de 85 000 € à l'association des centres d'animation et de quartiers de Bordeaux dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION des CENTRES
d'ANIMATION et de QUARTIERS ET LA VILLE DE BORDEAUX**
Centre d'animation Argonne
Achat de mobiliers et de matériels pédagogiques
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'association « Centres d'animation et de quartiers » dont le siège social est situé 10 rue Vilaris à Bordeaux, doit procéder à l'achat de mobiliers et matériels pédagogiques nécessaires au fonctionnement des activités qui seront développées dans le nouveau Centre d'Animation à vocation sociale et culturelle Argonne, situé au 1 bis rue L'hérisson à Bordeaux.

L'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » qui travaille dans le domaine de l'animation socio culturelle, contribue au développement de l'animation du quartier Saint Genès/Nansouty. De la sorte, cette association contribue au développement du quartier et facilite le bien vivre ensemble.

Ceci préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date duet reçue en Préfecture de la Gironde le

Et

L'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux », représentée par son Président, M. Marc LAJUGIE habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration du

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de l'ouverture du Centre d'animation Argonne à Bordeaux, l'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » a sollicité la Ville pour l'achat de mobiliers et de matériels pédagogiques pour développer des activités socio culturelles.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 85 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée à l'achat des matériels et équipements destinés au seul fonctionnement du Centre d'animation Argonne.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds, au prorata, sur production des factures certifiées conformes par le président de l'Association Centre d' Animation et de Quartiers de Bordeaux

ARTICLE 4 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

à l'Hôtel de Ville, sis place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,

au 11 rue Vilaris à Bordeaux pour l'association " Centre d'animation et de quartiers "

Fait à Bordeaux, le/...../.....

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire
Alain Juppé

Pour l'association " Centre
d'Animation et de quartiers
Le Président,
Marc LAJUGIE